

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2025-055
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 11 décembre 2025	

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 04 décembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Bernard BOUDOIRE à Monique JOANNY, Syndie FABRE à Patrick SINTES, Brigitte MONTET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.1.1 – Créations de postes permanents – Modifications du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de créer, transformer ou supprimer des emplois permanents à temps complet et/ou à temps non complet au fonctionnement des services de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux en créant au 1^{er} janvier 2026 les emplois suivants :

❖ Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°

Pour faire suite à une mutation, il s'est avéré indispensable de remplacer un agent en départ pour mutation, par un recrutement dans un autre cadre d'emploi. Considérant que les missions du poste relèvent d'une technicité et d'une expertise particulière relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et considérant l'évolution professionnelle de l'agent, l'ouverture de ce grade est sollicitée dans une logique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, définie par la politique de gestion des ressources humaines communale et du système des carrières des fonctionnaires territoriaux.

❖ Un poste d'agent polyvalent du groupe scolaire de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 29/35ème.

Cet emploi est créé suite à un départ en retraite de la collectivité.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 4 pouvoirs),

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2026 les créations ainsi que les modifications du tableau des emplois et des effectifs :

- D'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°
- D'un agent polyvalent du groupe scolaire de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 29/35ème.

Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

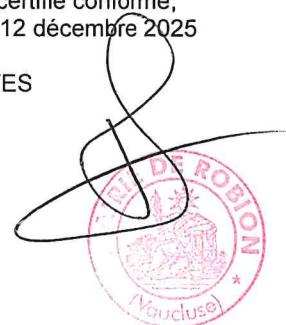
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20251212-AU_2025_055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JOANNY".